

La Flandre a fait fermer sa crèche

A cause d'un diplôme reconnu à Bruxelles et en Wallonie, mais pas côté néerlandophone

Cette mère de famille a toujours su qu'elle voulait s'occuper d'enfants. À près de 50 ans, elle s'est décidée à passer un diplôme et à ouvrir sa propre crèche à Crainhem, sa commune d'origine. Pour cela, elle a besoin de l'accord de Kind en Gezin, l'équivalent flamand de l'ONE. Elle ne l'a jamais eu. Sa formation n'est plus reconnue par la Flandre car les cours étaient en français.

Betty a commencé ses études dans un centre de formation uclois en 2012. Elle a ensuite travaillé plusieurs années dans une crèche de Crainhem, avant de se décider, l'année dernière, à ouvrir son propre établissement. « Chez Babou », surnom qui avait été donné par ses petits enfants. « On a loué une maison, je me suis inscrite comme indépendante et j'ai acheté le matériel nécessaire pour l'accueil de 7 enfants », com-

mence-t-elle. Au départ, la situation se présentait plutôt bien. « Lors de mes premiers contacts avec Kind en Gezin, l'équivalent flamand de l'ONE, ils m'ont dit que tout était en ordre et que j'allais recevoir rapidement l'autorisation officielle d'ouvrir ma crèche », raconte-t-elle. Cette licence est indispensable pour ouvrir une crèche privée en Flandre.

LA LÉGISLATION A CHANGÉ

Les choses ne se passent pas comme prévu. Son diplôme date de 2012 mais la législation a changé en 2014. Son diplôme ne permet pas d'obtenir la fameuse licence et Betty essuie un premier refus de la part de Kind en Gezin. « Ils affirment que mon diplôme n'est pas valide alors qu'il était agréé par la Communauté française à l'époque ». Autre problème rencontré : Betty doit prouver qu'elle parle néerlandais. « Mon père est Flamand, ma

mère est Bruxelloise et je suis parfaitement bilingue. Ils m'ont quand même fait passer un test, que j'ai réussi ». Mais le problème de qualification demeure. « Je suis passée devant la commission consultative flamande, j'ai même sonné au cabinet du ministre flamand en charge du Bien-être et de la Famille, Jo Vandeurzen (CD&V).

Cela n'a rien changé à la situation ». Entre-temps, pensant obtenir la licence de la part de Kind en Gezin, Betty s'était mis à accueillir 4 enfants dans sa crèche. « Les parents me faisaient confiance. Ils savaient qu'ils ne

pourraient rien déduire fiscalement mais ils avaient besoin de trouver une place dans une crèche. J'ai donc accepté ». La gardienne travaille pendant un an sans revenu. « 4 enfants au lieu des 7 prévus, le loyer de la crèche à payer ainsi que mes cotisations d'indépendante, je ne m'en sortais plus ». Un an après avoir intro-

duit sa demande, Betty a fini par baisser les bras et la crèche a fermé fin septembre dernier. « Ils prétendent que le problème c'est mon diplôme. Mais tout ce qu'ils veulent, c'est que tous ceux qui travaillent ici soient Flamands d'origine. Si j'étais Turque ou Italienne, j'aurais sûrement plus de chance. Le fait que je parle français, ça les dérange », affirme Betty.

Du côté de Kind en Gezin, c'est le diplôme qui n'est pas valide. « Nous avons refusé sa licence à cause d'un problème de formation. Elle ne correspond pas aux critères fixés par la nouvelle législation de 2014 », indique Leen Du Bois, la porte-parole de l'organisme. « Le nombre d'heures de stage n'est pas suffisant, par exemple », précise-t-elle. Elle conclut en indiquant « qu'avant 2014, il n'y avait pratiquement aucune formation à avoir pour devenir accueillante d'enfant en Flandre ». ●

E.F.

La réaction de Didier Gosuin

« C'est de la pure mesquinerie »

Le ministre bruxellois de l'Emploi et de l'Économie a réagi face à la situation de Betty Simons. « Cette dame est sortie de l'EEP d'Uccle avec un diplôme en poche. Malheureusement, la Flandre a changé la législation concernant les gardiennes d'enfants sans nous avertir ». Le ministre ne mâche pas ses mots. « Cela montre la stupidité de notre pays. Certains font tout leur possible pour empêcher la mobilité des travailleurs. Et ce, même si cela va à l'encontre de traités européens. Ils n'en ont rien à faire ». Pour Didier Go-

suin, cette affaire montre que le système va à reculons. « Nous faisons tout notre possible pour que les diplômes soient reconnus partout en Europe. Et à l'intérieur de notre propre pays, on se met des bâtons dans les roues, c'est ridicule ». Il pointe du doigt la Flandre et ses dirigeants. « C'est de la pure mesquinerie. Crainhem est une commune à facilités mais la Flandre est clairement en train d'essayer d'éradiquer ces facilités ». En tant que ministre de l'Emploi, il

cite d'autres professions qui se retrouvent dans le même cas que les gardiennes. « Bientôt, ce seront les chauffagistes francophones qui ne pourront plus travailler dans le nord du pays. Là aussi à cause d'un problème de reconnaissance de diplôme », explique-t-il. Pour Didier Gosuin, certains partis francophones sont aussi responsables. « Ils restent silencieux alors qu'ils voient très bien ce qui est en train de se passer. C'est un silence complice. Com-

ment peut-on avoir, dès lors, un système de concertation ? », conclut-il. ●

La commune de Crainhem est indignée par la situation

Betty Simons a fait appel aux services de la commune de Crainhem pour l'aider dans sa débâcle administrative. Elle a été reçue par Véronique Caprasse (DéFI), échevine en charge de la Petite enfance et de l'Enseignement. « Nous sommes indignés par cette si-

tuation. Au niveau communal, on ne peut, malheureusement, pas faire grand chose. Nous avons donc redirigé Betty vers les juristes de notre commune », explique-t-elle. Ce n'est pas la 1^{ère} fois

qu'il y a un problème entre Kind en Gezin et une

crèche francophone dans cette commune à facilité. « La Flandre a des difficultés à accepter les crèches francophones, ici. Toutes les démarches qui doivent être faites par les gardiennes finissent par en décourager certaines », regrette-t-elle. Et les victimes, d'après l'éche-

vine, ce sont toujours les mêmes : « ce sont les parents et les enfants qui en pâtissent. Pourtant, il manque toujours des crèches ». ●